

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2012

RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 92

présenté par

M. Nilor, M. Marie-Jeanne, M. Azerot et M. Serville

ARTICLE 7 BIS CA

À l'alinéa 4, substituer par deux fois au mot :

« revenus »

le mot :

« marges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'appellation de l'observatoire, il est important de faire apparaître la notion de marges, tout en faisant disparaître la notion des revenus pour éviter toute forme de stigmatisation. Ainsi cette nouvelle appellation s'aligne sur celle actuellement en vigueur en France hexagonale.